



DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS

- DICRIM -

Mairie

17 bis, Rue Aristide Briand
45290 Nogent-sur-Vernisson
Téléphone : 02 38 97 60 53
Messagerie : mairie.ngv@wanadoo.fr

Édition 2020

LE CITOYEN

Acteur de la Sécurité Civile

[ARTICLE 721-1 DU CODE DE LA SÉCURITÉ CIVILE]

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires

Sommaire

- ❑ Kit d'urgence ----- page 4
- ❑ Pictogramme des consignes : ce qu'il faut faire ----- page 5
- ❑ Pictogramme des consignes : ce qu'il ne faut pas faire ----- page 6
- ❑ L'alerte ----- page 7
- ❑ Consignes spécifiques en cas d'alerte ----- page 8
- ❑ En cas d'accident nucléaire ----- page 9
- ❑ En cas de tempête ----- page 10
- ❑ En cas d'inondation ----- page 11
- ❑ En cas de risques neige et verglas ----- page 12
- ❑ En cas d'accident industriel ----- page 13
- ❑ En cas d'accident de Transport de Matières Dangereuses page 14
- ❑ En cas de feu de forêt ----- page 15
- ❑ En cas de canicule ----- page 16
- ❑ En cas de risque sanitaire ----- page 17
- ❑ En cas d'attaque terroriste ----- page 18
- ❑ Pour en savoir plus ----- page 19

Les numéros utiles :

- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Gendarmerie : 17 ou 02 38 96 88 45
- Météo France :
france.meteofrance.com/vigilance/Accueil



ÉDITO

Ce document d'information, aussi appelé DICRIM est à destination de l'ensemble de la population. Il recense la majorité des risques majeurs auxquels nous pourrions être confrontés sur le territoire nogentais, les actions prévues pour y faire face et les comportements à adopter.

C'est un guide pratique, c'est pourquoi je vous invite à en prendre connaissance ainsi que tous les membres de votre famille, à l'expliquer et à le conserver avec votre kit d'urgence.

Une version téléchargeable est disponible sur le site de la commune www.nogentsurvernisson.fr

L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en cours de rédaction par une commission composée d'élus et de citoyens, avec le concours de la Préfecture, des Pompiers, de la Gendarmerie et de toutes les instances concernées.

Protéger la population est essentiel, il en est du rôle du maire et de son équipe ! Soyons vigilants.

Philippe Moreau
Maire de Nogent-sur-Vernisson



VOTRE KIT D'URGENCE SOYEZ PRÊTS !

Afin de subvenir à vos besoins, en cas d'évènements majeurs tels qu'une évacuation, une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent pas être rétablis dans l'immédiat, il est conseillé de constituer un kit d'urgence dans votre foyer.

Ce kit doit être, mis dans un sac facile à transporter et peu encombrant (sac à dos ou sac de sport), et rangé dans un endroit facilement accessible.

- Radio à piles** (avec piles de rechange) ;
- Couteau de poche** multifonction ;
- Sifflet** pour prévenir de sa présence ;
- Lampe de poche** (avec piles de rechange) ;
- Gilets de signalisation** (type gilet jaune) ;
- Bouteilles d'eau** ;
- Barres de céréales, fruits secs** ;
- Aliments et produits d'hygiène pour bébés** ;
- Couvertures et vêtements de rechange** ;
- Double des clés** de la voiture et de la maison ;
- Trousse à pharmacie** (pansement, paracétamol, désinfectant, anti diarrhéique, produit hydroalcoolique pour les mains, masque FFP2) ;
- Photocopies des papiers administratifs** :
carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé
ordonnance en cours, carte vitale, livret de famille, contrat
d'assurance, ...
- Argent liquide** ;
- Livres et jeux** ;
- Une copie** de ce document d'information.



Consigne particulière :

Soyez attentifs et prenez soin des personnes de votre entourage (famille, voisins, personnes fragiles...). Veillez à ne pas vous mettre en situation de danger si vous deviez intervenir pour leur venir en aide.

Pictogrammes des consignes : ce qu'il faut faire



■ Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



■ Ecoutez la Radio (Radio France)



■ Montez dans les étages



■ Coupez le gaz et l'électricité



■ Fermez volets, portes et fenêtres



■ Rentrez dans un abri en dur



■ Se mettre sous un meuble solide



■ Fuyez latéralement



■ Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments



■ Aérez



■ Rejoignez les points de regroupement déterminés à l'avance



■ Ouvrez le portail de votre habitation pour faciliter l'accès



■ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



■ Alertez les autorités (Mairie ou services de secours)



■ Fuyez latéralement



■ Essayez de nager



■ Formez une poche d'air

Pictogrammes des consignes : ce qu'il ne faut pas faire



■ Ne téléphonez pas sauf urgence médicale



■ N'allez pas chercher vos enfants à l'école



■ Ne fumez pas. Eviter toute étincelle



■ Ne prenez pas votre véhicule



■ Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée



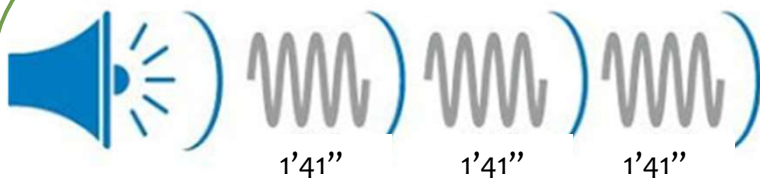
■ Ne revenez pas sur vos pas



■ Eloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer

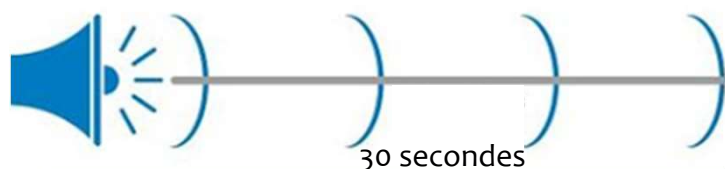
L'ALERTE

DÉBUT D'ALERTE



Le Signal National d'Alerte (SNA) se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

FIN D'ALERTE



Attention :

Un signal d'essai des sirènes ne comprenant qu'un seul cycle de 1 min 41 sera effectué le 1^{er} mercredi de chaque mois à midi.

Les quatre consignes générales à respecter



Rentrez dans le bâtiment le plus proche



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence médicale



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Selon les événements, la mairie peut être amenée à diffuser des messages d'alerte, d'information ainsi que les conduites à tenir, par différents moyens :

- Les appels téléphoniques ou envoi de SMS sur vos téléphones portables et/ou fixes ;
- Les véhicules de la ville, équipés de haut-parleurs peuvent diffuser les messages d'alerte et les conduites à tenir ;
- Le porte-à-porte ;
- Le panneau électronique d'information situé
 - Place de la République ;
- Les sites internet :
 - www.nogentsurvernisson.fr
 - www.loiret.gouv.fr
 - www.meteofrance.com
 - Voir page 20 "pour en savoir plus"
- Les médias et en particulier Radio France Bleu Orléans **FM 100.9** ;
- Les sirènes fixes : en cas de danger imminent ou immédiat, nécessitant le confinement.

Consignes spécifiques

Une alerte a été donnée et vous avez reçu la consigne de vous confiner

PREMIERS RÉFLEXES

- Mettez-vous à l'abri rapidement
- Écoutez la radio : RADIO France Bleu Orléans FM 100.9



DANS VOTRE HABITATION

- Fermez toutes les fenêtres
- Verrouillez les portes à clé
- Fermez toutes les aérations
- Fermez l'arrivée du gaz
- Coupez le chauffage si besoin
- Munissez-vous des médicaments indispensables
- Prenez quelques biscuits
- Prenez une bouteille d'eau par personne
- Prenez un téléphone et son chargeur
- Réunissez-vous dans la pièce de confinement

DANS LA PIÈCE DE CONFINEMENT

- Fermez les portes et les fenêtres
- Bouchez le bas des portes
- Bouchez les rainures des fenêtres
- Bouchez toutes les autres aérations
- Continuez d'écouter la radio
- Attendez calmement la fin de l'alerte

Une alerte a été donnée et vous avez reçu la consigne d'évacuer :

AVANT DE PARTIR

- Prenez les médicaments indispensables et votre kit d'urgence
- Prenez quelques vêtements chauds
- Fermez l'eau, le gaz et l'électricité

EN PARTANT

- Prenez votre kit d'urgence
- Fermez la porte à clé
- Vérifiez si quelqu'un dans votre voisinage a besoin d'aide pour être évacué



En cas d'accident nucléaire

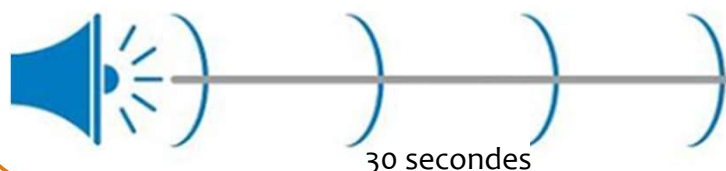
Rappel des consignes



DÉBUT D'ALERTE



FIN D'ALERTE



En cas d'accident :
vous êtes avertis par le Signal National
d'Alerte (SNA) et les autres moyens
d'alerte propres mis en place à Nogent
(Véhicules de la ville équipés de haut-
parleurs, SMS, ...)

➤ Avant CONNAÎTRE :

- Les risques
- Le signal d'alerte
- Les consignes de confinement
- Disposer des comprimés d'iode à retirer en pharmacie

➤ Dès l'alerte

Si vous entendez la sirène :

- Se confiner
- Bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation
- Supprimez toute flamme ou étincelle
- Ne téléphonez pas
- Allumez la radio (France bleu)

➤ Après

AGIR :

- Suivre **absolument** les consignes données (exemple : ne pas consommer les produits du jardin)

À quoi sert l'iode stable ?

En cas d'accident sur une installation nucléaire, la prise d'iode stable est décidée par le Préfet qui en informe la population. Il est recommandé de lire attentivement la notice d'utilisation des comprimés d'iode.

En cas d'accident grave, certaines installations nucléaires, notamment les centrales nucléaires, sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère de l'iode radioactif. Les comprimés d'iode stable, contenant de l'iodure de potassium, permettent de réduire notablement le risque sanitaire de cancer de la thyroïde, s'ils sont ingérés à temps. En cas d'accident, il est recommandé d'ingérer de l'iode stable afin de saturer la glande thyroïde pour éviter que l'iode radioactif ne vienne s'y fixer. Pour être efficaces, les comprimés d'iode stable doivent être ingérés juste avant ou peu de temps après l'inhalation d'iode radioactif.



En cas de tempête

Rappel des consignes



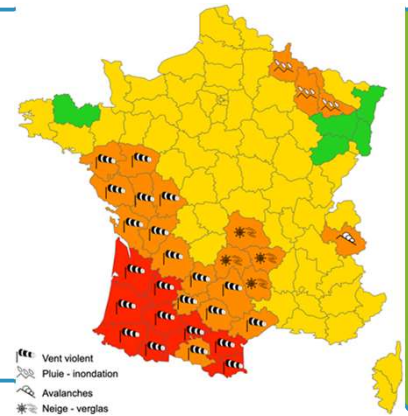
➤ Carte de vigilance

Pas de vigilance particulière

Soyez attentifs

Soyez très vigilants

Une vigilance absolue s'impose



➤ Avant

- Consultez régulièrement les bulletins et la carte de vigilance « météo » (www.meteo.fr) et apprenez à connaître les comportements adaptés ;
- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol, ...) : projetés par le vent, ils pourraient être dangereux ;
- Évitez de prendre la route ;
- Rentrez dans un abri en dur ;
- Fermez les portes et les volets ;
- Rentrez les bêtes et le matériel ;
- Annulez les sorties et éloignez-vous des bords des étangs et rivières ;
- Arrêtez les activités de plein air et les chantiers. Rassemblez le personnel.



➤ Pendant

- Restez chez-soi est la meilleure des protections ;
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités. Si vous rejoignez un abri avec votre véhicule, roulez prudemment ;
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision ;
- Ne vous abritez pas sous un arbre.

➤ Après

- Continuez à vous informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités ;
- Faites couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre ;
- Ne touchez pas aux câbles électriques tombés à terre ;
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



En cas d'inondation

Rappel des consignes



➤ Avant

- Prenez connaissance des dispositifs d'alerte s'il en existe

Appliquez les gestes essentiels :

- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers, les meubles, les objets, les matières polluantes et toxiques, les produits flottants ;
- Obturez si possible les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- Amarrez les cuves, ...
- Vérifiez le contenu de votre kit d'urgence ;
- Prévoyez les moyens d'évacuation.



➤ Pendant

- Informez-vous de la montée des eaux et du niveau de vigilance. Consultez <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/> et écouter la radio).

Dès l'alerte :

- Coupez le courant électrique ;
- Allez sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines) ;
- N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés ;
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par les crues.

➤ Après

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'ordre de la mairie ;
- Pompez de manière progressive, aérez, désinfectez et chauffez dès que possible ;
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée ;
- Assurez-vous en mairie que l'eau du robinet est potable ;
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



En cas de risques neige et verglas



Rappel des consignes



➤ Avant

- Protéger toutes les installations pouvant être sensibles au gel.
- Vérifier les équipements de sécurité de votre véhicule pour les cas de déplacements impératifs (pneu neige, chaînes, vêtements chauds)

➤ Pendant

- Ne prenez pas la route, vous risqueriez d'être bloqué. Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, stationnez sur le bas-côté, attendez les secours et éteignez le moteur (risque d'asphyxie aux gaz d'échappement).
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) ainsi que les chauffages d'appoint à combustion en continu ;
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;

➤ Après

- Si vous le pouvez, dégagez et salez les accès de votre habitation et les trottoirs, afin de prévenir les chutes ;
- Ne vous déplacez pas les mains dans les poches, car, en cas de chute, risques importants de traumatismes ;
- Ne montez en aucun cas sur le toit de votre maison pour le dégager ;
- Eloignez vous des lignes électriques et des arbres qui peuvent se rompre sous le poids de la neige.
- Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol ;
- Si vous devez prendre la route veillez à faciliter le passage des véhicules de déneigement et d'urgence ;



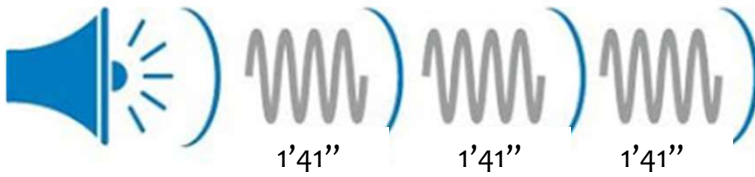


En cas d'accident industriel

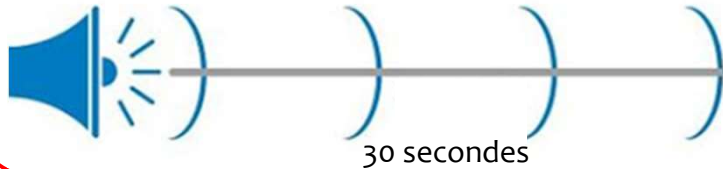
Rappel des consignes



DÉBUT D'ALERTE



FIN D'ALERTE



En cas d'accident, vous êtes avertis par le Signal National d'Alerte (SNA) et les autres moyens d'alerte propres mis en place à Nogent (Véhicules de la ville équipés de haut-parleurs, SMS...)

➤ Avant

- Prenez connaissance du signal d'alerte ;
- Prévoyez un poste de radio FM à piles ;
- Identifiez une zone de mise à l'abri chez vous.



➤ Pendant

- Rentrez dans le bâtiment le plus proche ;
- Fermez toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ;
- Arrêtez la ventilation, bouchez les entrées d'air ;
- Coupez le chauffage ;
- Éloignez-vous des portes et des fenêtres ;
- Ecoutez la radio (Radio France...). Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours ;
- Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio ;
- Ne fumez pas. Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.

➤ Après

- A la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.



En cas d'accident de Transport de Matières Dangereuses

Rappel des consignes



Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)
Dans le message d'alerte, précisez si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- Le moyen de transport (poids lourd, train, canalisation, etc.)
- La présence ou non de victimes
- La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.)
- Le numéro du produit et le code danger -> numéro apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne

336

1230

➤ Avant

CONNAÎTRE :

- Les risques
- Le signal d'alerte
- Les consignes de confinement



➤ Pendant

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

- Donnez l'alerte ;
- Précisez si possible le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre ;
- Pour éviter un suraccident, balisez les lieux ;
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ;
- Eloignez-vous.

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE :

- Se confiner ;
- Bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation ;
- Supprimez toute flamme ou étincelle ;
- Ne téléphonez pas.

➤ Après

AGIR :

Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte, aérez le local où vous étiez.





En cas de feu de forêt

Rappel des consignes



➤ Avant

- Repérez les chemins d'évacuation, les abris ;
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels) ;
- Entretenez les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers ;
- Débroussailliez autour de la maison, espacez et élaguez les arbres, maintenez les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyez les gouttières, évitez de planter des espèces très inflammables (cyprés par exemple) ;
- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

➤ Pendant

- Informez les pompiers le plus vite et le plus précisément possible ;
- Si possible, attaquez le feu ;
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris ;
- Dans la nature, éloignez-vous dos au vent ;
- Respirez à travers un linge humide.

Si vous êtes en voiture :

- Ne sortez que si vous êtes surpris par un front de flamme ;
- Gagnez si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré).



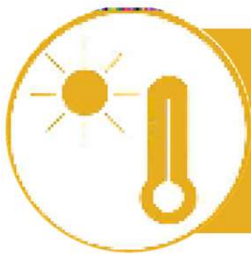
Votre habitation est exposée au feu de forêt :

- N'évacuez que sur ordre des autorités ;
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les si possible du bâtiment ;
- Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers ;
- Fermez les volets, les portes et les fenêtres ;
- Arrosez le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrez les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après) ;
- Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...) ;
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). N'utilisez pas de tissus synthétiques.

Sortir protégé

➤ Après

- Eteindre les foyers résiduels.
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).



En cas de canicule

Rappel des consignes



➤ Avant

- Buvez de l'eau régulièrement, avant d'avoir soif ;
- Consultez la carte de vigilance « météo » (www.meteo.fr) pour connaître les comportements adaptés ;
- Si vous connaissez des personnes vulnérables, n'hésitez pas à les signaler en mairie ;
- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour figurer sur le registre communal. Pour s'inscrire ou inscrire un proche, appelez le 02 38 97 60 53 (Mairie). En cas d'alerte canicule, un contact est établi afin d'apporter conseils et assistance.

➤ Pendant

- Écoutez la radio, les messages météo et les consignes des autorités ;
- Buvez de l'eau avant d'avoir soif ;
- Rafrâchissez-vous (douche, endroit frais...) ;
- Évitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11 h - 21 h) ;
- Portez des vêtements légers ;
- Limitez les activités physiques ;
- Utilisez ventilateur / climatisation ;
- Fermez les volets et les rideaux ;
- Aérez tôt le matin, tard le soir et la nuit ;
- Portez une attention particulière aux nourrissons, enfants, personnes âgées et handicapées ;
- Prenez des nouvelles de vos voisins ;
- Si vous avez besoin d'aide, appelez le CCAS 02 38 97 60 53
ou le 06 84 41 09 72



➤ Après

- Si vous ressentez le moindre inconfort, n'hésitez pas à demander de l'aide à vos voisins et, si nécessaire, à contacter votre médecin traitant ou le centre 15 (SAMU) en cas d'urgence.



En cas de risque sanitaire

Rappel des consignes



➤ Avant

Pour limiter le risque d'être contaminé par le virus de la grippe ou tout autre virus, il faut adopter des gestes simples.

- Pensez à vous faire vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée ;
- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible avec un couvercle ;
- Toussez et éternuez dans votre coude ;
- Évitez les contacts avec les personnes malades.

Ces gestes d'hygiène simples permettent également de se protéger contre de nombreuses autres maladies transmissibles, comme les gastroentérites, les bronchiolites, etc.

➤ Pendant

Ne vous déplacez que si nécessaire et en respectant les consignes délivrées par les autorités.

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utilisez une solution hydro-alcoolique : un lavage complet, où l'on frotte les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains. N'oubliez pas la zone entre les doigts, le dessus de la main et les poignets ;
- Le lavage des mains doit durer trente secondes et se faire systématiquement : à chaque retour au domicile, en arrivant au travail, après avoir éternué, toussé et après chaque mouchage, avant de mettre son masque, et après l'avoir enlevé, avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes ;
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle. Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue ;
- Évitez les contacts avec les personnes malades ;
- Informez-vous (tv, radio, site de la mairie, ...) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation ;



En cas de risque sanitaire

➤ Pendant

- Pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés ;
- Si l'un de vos proches est malade, veillez à l'isoler des autres membres de la famille et limitez au strict nécessaire les visites ; assurez-vous qu'il porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes. Portez soi-même, éventuellement, un masque ;
- Lavez régulièrement le linge de maison et le linge personnel ;
- Lavez votre vaisselle, ne la laissez pas dans l'évier ou dans le lave-vaisselle ;
- Approvisionnez-vous raisonnablement en denrées de première nécessité. Ne faites pas de stock inutile.

Si vous êtes malade, dès les premiers symptômes : téléphonez à votre médecin traitant ou au 15 uniquement en cas d'urgence, ne vous déplacez pas immédiatement à l'hôpital. En fonction de votre état, vous serez conseillé ou pris en charge.

- Isolez-vous pour éviter de contaminer les personnes proches de soi ;
- N'embrassez pas vos proches et évitez de leur serrer la main ;
- Portez toujours un masque anti projections en présence d'autres personnes ;
- Aérez régulièrement votre domicile ;
- Utilisez correctement votre masque, afin que l'utilisation soit optimale ;
- Lavez-vous les mains avant de toucher votre masque, puis le placer sur votre visage et l'attacher. Moulez le haut du masque sur la racine du nez. Abaissez ensuite le masque sous le menton. Ne portez plus les mains au visage. Changez-le environ toutes les quatre heures ou quand il est mouillé.
En l'enlevant, veillez à ne toucher que les attaches.

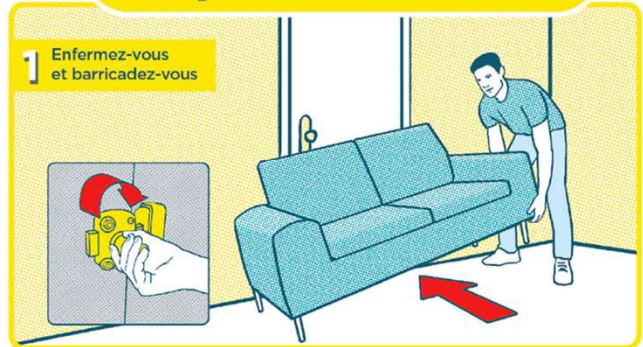
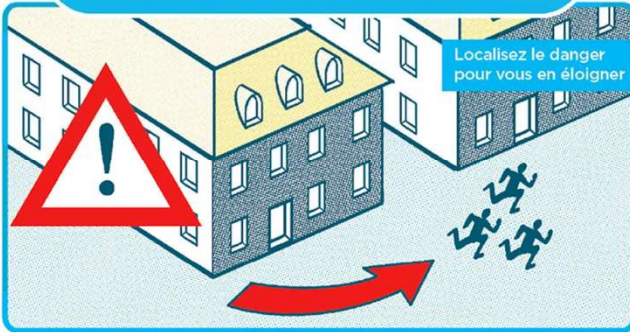
➤ Après

- Continuez à vous informer du niveau d'alerte et de son retour à la normale ;
- Continuez à appliquer les consignes sanitaires de précaution : nettoyage, désinfection ;
- Aérez les locaux et prévoyez un plan pour nettoyer l'ensemble de l'habitation, de ses objets et du linge.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Pour en savoir plus

Préfecture du Loiret - 02 38 62 95 11

www.loiret.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret - 02 38 52 46 46

www.loiret.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/La-Direction-Departementale-des-Territoires

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre - 02 36 17 41 41

www.centre.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de la transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Portail de la prévention des risques majeurs

www.gouvernement.fr/risques

Conseil Régional du Centre - 02 38 70 30 30

www.regioncentre.fr

Conseil Départemental du Loiret - 02 38 52 46 46

www.loiret.fr

Sur les inondations

Etablissement public Loire - 02 38 64 38 38

www.eptb-loire.fr

www.plan-loire.fr

Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) - 02 38 25 41 41

www.cepri.net

Vigicrues

www.vigicrues.gouv.fr

Sur les mouvements de terrain

Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) - 02 38 64 34 34

www.brgm.fr

Géorisques (mieux connaître les risques sur le territoire)

www.georisques.gouv.fr